



Pour citer cet article :

**Bauchard (Philippe), *La presse, le film et la radio pour enfants*, Unesco, Paris, 1952, 211 p.**



## **Cinéma et délinquance juvénile**

Les rapports de la délinquance juvénile et du cinéma ont fait couler beaucoup d'encre sans qu'il soit actuellement possible, comme le constate le Père Lunders, de trancher la question dans un sens déterminé. Plusieurs thèses sont en présence : 1° le cinéma n'a qu'une action complémentaire sur les tendances criminelles d'un enfant; il cristallise des tendances qui n'auraient pas su s'exprimer mais il n'est pas un élément déterminant;

2° le cinéma constitue un abcès de fixation; 3° le cinéma — et plus particulièrement les films exaltant les crimes, la police et la guerre — a immédiatement une action déterminante sur la jeunesse.

En fait, les recherches sont fragmentaires, mais il est probable, d'après les observations faites notamment par les juges d'enfants, que l'influence directe du cinéma est difficile à établir et qu'on ne trouve qu'exceptionnellement le « délit idéal » qui résulte directement de la vue d'un film. Beaucoup plus souvent, le cinéma contribue à créer dans l'esprit de l'enfant un monde artificiel qui peut provoquer le délit. Ceci a amené certains éducateurs à penser que le film de gangsters est moins dangereux que la comédie de type américain *easy life* où le patron et sa dactylo vivent dans un univers où ne se pose aucun problème matériel, dans des appartements somptueux, utilisant des téléphones blancs ou des voitures immenses, etc. Ce parti pris est entretenu d'ailleurs par les innombrables périodiques féminins et les magazines de cinéma qui multiplient les images de la vie artificielle et luxueuse des vedettes, insistent sur leur intimité, etc. Plongé dans une vie médiocre ou misérable, l'adolescent s'intoxiquerait progressivement de la vision de ce monde artificiel. La fréquentation excessive des salles de spectacles provoquerait chez lui un besoin d'argent aggravé par le désir de recréer le monde facile du cinéma. C'est pour retrouver dans sa propre vie cette « vie facile » qu'il volerait, tuerait, sans aucune conscience de la réalité. C'est alors seulement que le film de gangster ou le film policier lui donnerait la technique du meurtre ou du vol qu'il pouvait ignorer. Le cinéma apparaîtrait donc à deux stades de la formation d'un climat morbide : au départ, en créant une confusion dans l'esprit de l'enfant, à la fin, en lui apprenant une technique particulière<sup>1</sup>.

On peut seulement estimer que ce processus n'est déclenché que dans des cas extrêmes. La grande masse des enfants qui aiment les comédies du genre *easy life* vont au cinéma pour se détendre et retournent vivre normalement une vie difficile, en faisant la part du rêve et de la réalité.

On doit, en revanche, se délier des théories trop systématiques. Les éducateurs ont ainsi soutenu que le cinéma, et particulièrement le film policier, serait un abcès de fixation qui permet de débarrasser le subconscient de l'enfant de tendances inexprimées et dangereuses. Pour valable qu'il puisse être l'argument ne paraît pas déterminant, car il est évident qu'inversement une intoxication trop poussée, due à des films de guerre et à des films de meurtre, pourrait donner au spectateur juvénile l'idée de transposer dans la réalité ce qu'il voit sur l'écran.

L'influence directe du film sur la délinquance juvénile est donc difficile à prouver. L'accroissement de la criminalité infan-

1. Cette thèse est notamment défendue par des juges d'enfants français.

tile après la guerre a été interprétée comme le résultat d'une intoxication de l'enfant par le cinéma. Il semble, en fait, que cette explication soit trop simpliste et que la vague de crimes commis par des enfants soit la conséquence directe des conditions de vie qui suivent la fin des guerres. Si le cinéma exerce assez rarement une influence déterminante dans le cas d'un crime précis, il est probable qu'il accentue le relâchement des mœurs et la confusion dans les esprits plus que ne le font la presse ou la radio. A cet égard, il semble que les films romanesques et les films d'amour qui ne présentent pas un caractère morbide ne constituent pas des dangers réels pour la jeunesse. En revanche, des films dont la valeur esthétique n'est pas mise en cause — tels que les films français *La ronde* et *Manon* — auraient, dans des cas précis, facilité un relâchement moral caractéristique.

On doit se demander si, sortant des horreurs de la guerre, soumis quotidiennement à des appels à la violence ou à la guerre, spectateurs chez eux de scènes brutales, les enfants n'ont pas déjà conscience d'un certain nombre de problèmes que le cinéma ne peut ignorer. Si l'on songe enfin que l'entrée dans les salles de spectacles des enfants de moins de seize ans est souvent peu contrôlée, on conçoit que l'enfant soit soumis régulièrement et d'une façon continue au mythe du cinéma.

Ces observations générales trouvent une confirmation dans l'enquête effectuée par les services britanniques du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Éducation. Voulant éclaircir le point contesté de l'influence directe du cinéma sur la délinquance juvénile, les services anglais ont procédé à des sondages dans l'ensemble de la Grande-Bretagne. Sur 1.344 spécialistes de l'enfance interrogés, plus de 100 ont estimé que le cinéma exerçait une influence sur la délinquance juvénile des enfants de moins de douze ans, 350 ont estimé qu'entre douze et treize ans l'influence du cinéma était à la fois beaucoup plus forte et beaucoup plus néfaste (surtout en ce qui concerne les garçons). La même observation peut être faite au sujet du relâchement moral qu'on a pu constater chez les enfants. Il serait faible chez ceux de moins de douze ans, plus fort chez ceux de douze à seize ans. Ces avis d'éducateurs sont, dans l'ensemble, plus pessimistes que les chiffres résultant des enquêtes effectuées auprès des tribunaux pour enfants en Angleterre. Selon M<sup>me</sup> Diana Scott, de l'Université de Londres, pour les six premiers mois de 1948, sur 28.000 enfants passés devant les tribunaux anglais 140 cas de délinquance et 112 cas de relâchement moral ont pu être imputés directement à l'influence du cinéma. Ce renseignement est confirmé par le rapport des services des Ministères de l'Intérieur et de l'Éducation. Le nombre de délits commis par des enfants de huit à quinze ans et pouvant faire l'objet d'une inculpation ou ayant été suivis de crimes a atteint, pour l'ensemble de 1948, le chiffre de 39.239. Pendant le même temps, quelque 3 à 4 millions d'enfants du même âge allaient

régulièrement au cinéma en Angleterre et au Pays de Galles. En Ecosse, pour 5.506 enfants de huit à quinze ans reconnus coupables de délits, plus de 500.000 enfants du même âge allaient régulièrement au cinéma. Il est intéressant d'observer qu'un faible pourcentage des délits tendent à procurer à leurs auteurs de l'argent pour aller au cinéma; au cours de 1947, 246 poursuites ont été engagées contre des enfants qui prétendaient avoir commis des vols pour ce motif. Sur ce nombre d'ailleurs, le rapport anglais fait justement observer que le cinéma a été la conséquence du vol alors qu'il n'est pas prouvé qu'il en ait été le mobile conscient au moment du vol<sup>1</sup>.

En Suède, où il n'a pas été effectué d'enquête d'ensemble sur ce problème, il a été également difficile, sauf dans des cas isolés, de relever des preuves de l'influence néfaste du cinéma sur la jeunesse.

En Italie et en France, les magistrats font les plus grandes réserves sur les liaisons qui pourraient exister entre le film et la délinquance. En Allemagne, les travaux de M. Lavies<sup>2</sup> permettront sans doute d'apporter quelques précisions sur ce problème.

Les recherches dirigées par les experts américains ont pu établir que les enfants délinquants allaient un peu plus souvent au cinéma que la moyenne des autres. Le tableau VI donne (en pourcentage) un aperçu de ces différences de fréquentation.

Tableau VI. FREQUENTATION DU CINEMA PAR DES ENFANTS DE DIFFERENTES CATEGORIES

	Ensemble des enfants interrogés	Délinquants		Organisations scouts	
		Garçons	Filles	Garçons	Filles
	%	%	%	%	%
Soirée seulement	43,2	60,3	55,5	35,3	20,6
Matinée seulement	29,2	21,8	10,5	37,4	41,3
Matinée et soirée	25,4	18,1	32,7	25,4	37,3

Il est intéressant de remarquer que, là encore, ces chiffres ne doivent pas être interprétés trop rapidement. M<sup>me</sup> Mitchell estime en effet que l'absence d'un contrôle des parents et des conditions de vie défavorables contraignent l'enfant à chercher par lui-même des sujets de distraction. On doit noter cependant que les répercussions sont différentes selon qu'il s'agit de garçons ou de filles. Les garçons sont attirés par la technique du film et le cinéma excite leur besoin d'argent, de luxe, leur esprit de panache ou leurs tendances sexuelles. Les filles au contraire sont attirées par une vie passionnée, une vie facile

1. Le Dr Wall raconte l'anecdote suivante dont il fut témoin : deux enfants délinquants attendant de passer devant le magistrat instructeur se donnaient des conseils : « Tu lui diras que c'est parce que tu as été au cinéma — ça lui fera plaisir. »

2. Recherches en cours à l'Institut du film de Wiesbaden.

et luxueuse. Il semble que, dans les deux cas, les enfants soient peu sensibles aux conclusions moralisatrices de la plupart des films.

Là encore, le cinéma ne paraît pas être une cause de délinquance, mais la conséquence de l'insuffisance de la vie de famille, de l'école, de l'influence religieuse ou de celle du milieu.

Il semble donc que le cinéma n'exerce une influence réellement néfaste que si l'enfant présente déjà par lui-même une certaine vulnérabilité. Un film vu par un enfant déprimé ou mal assimilé à son milieu social peut accélérer une évolution qui aboutira à un état dépressif ou à la délinquance, mais le film n'est jamais à lui seul une explication ou une cause de déséquilibre chez l'enfant.

L'influence du cinéma sur la délinquance est probable dans les conditions qui ont été indiquées précédemment, mais ses répercussions exactes seront difficiles à établir tant qu'« il n'aura pas été prouvé que la fréquentation des salles de spectacle est plus grande chez les délinquants que chez les autres enfants, et que cette plus grande fréquentation a influencé les délinquants<sup>1</sup> ». Elle ne peut s'exercer que sur un terrain déjà préparé et l'on peut considérer à cet égard que la crise du logement, la dissociation des ménages et l'absence de sens critique des parents sont des facteurs infiniment plus favorables au développement de la délinquance juvénile que le seul cinéma.

## Conclusion

Dans les quelques pays où un effort a été fait pour produire des films spécialement destinés aux enfants et pour organiser des ciné-clubs et des séances enfantines, il semble que des résultats des plus encourageants aient été obtenus. Il n'en reste pas moins vrai que ces efforts ne touchent à l'heure actuelle qu'un pourcentage infime des enfants, et que même les enfants qui assistent aux séances spéciales continuent à voir un grand nombre de films pour adultes.

L'insuffisance de la production et les entraves à la libre circulation des films sont les deux obstacles majeurs au développement du cinéma pour enfants. La rentabilité des films pour enfants ne pourra être possible que si les restrictions à l'importation sont levées et si les distributeurs peuvent acquérir de nouveaux droits de reproduction auprès des producteurs qui détiennent la quasi-totalité des négatifs des films qui pourraient convenir à la jeunesse.

---

1. R. Père Lunders; intervention au deuxième Congrès de Milan